



Demande de séparation de corps

Par **lulu07**, le **18/09/2014** à **21:19**

Bonjour,

Je viens vers vous car je me demande si la séparation de corps est la bonne solution pour nous.

Voilà je suis conjoint collaborateur dans l'entreprise individuelle de mon mari, cette entreprise est actuellement en redressement judiciaire, mais on ne s'entend plus, il passe son temps à me dévaloriser et autres... je pense qu'il est temps de prendre les mesures qui s'impose car je ne supporte plus cette situation et qu'il ne veut rien entendre. Je pensais donc lui proposer cette procédure car étant donné que l'entreprise a pas mal de dettes, je ne veux pas tout lui mettre sur le dos. Et puis j'ai aussi espoir que ça lui ouvre les yeux et qu'on puisse se retrouver car je l'aime encore. mais actuellement je ne veux plus de cette situation n'y pour moi n'y pour notre enfant.

Merci d'avance de vos conseils

Par **Visiteur**, le **19/09/2014** à **09:02**

Bonjour,

" Je pensais donc lui proposer cette procédure car étant donné que l'entreprise a pas mal de dettes, je ne veux pas tout lui mettre sur le dos"... je ne saisis pas trop votre raisonnement...

Par **lulu07**, le **19/09/2014** à **11:51**

Ba j'estime que les dettes ayant été faite durant notre collaboration, on en est autant responsable l'un que l'autre. Et je pensais lui proposer une séparation de corps d'un commun accord car ça ne va plus des deux côtés même si je l'aime, ce n'est plus supportable, donc je pensais à cette solution si il l'accepte.

Par **Visiteur**, le **19/09/2014** à **15:07**

le soucis est que je ne vois toujours pas le lien que vous faites entre votre vie privée et pro ? en quoi le fait de vous séparer ou pas changerait quelque chose ? En gros, si vous avez un engagement légal quelconque dans la faillite vous en serez redevable aussi... Séparés ou pas ! Ce n'est pas une séparation de corps qui vous évitera de payer si vous avez à le faire... Et si

vous n'avez rien légalement à payer, idem !

Par **lulu07**, le **19/09/2014 à 15:35**

Le lien c'est que nous sommes mariés, et on travaille ensemble lui en tant entrepreneur individuel et moi conjointe collaborateur. Moi je veux assumer ma part de responsabilité dans les dettes, mais on m'a informé que si il y avait divorce, étant donné que c'est "son" entreprise, je ne devrait rien. Du coup je pensais que la séparation de corps est la solution car le mariage n'étant pas dissoud, les conjoints reste liés aux dettes de l'autre en quelques sortes.